
**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 7
NOVEMBRE 2016 À 17 H 07, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Présidente	Christina Smith
Maire	Peter F. Trent
Conseillers	Philip A. Cutler Rosalind Davis Victor M. Drury Nicole Forbes Cynthia Lulham Patrick Martin Theodora Samiotis

NOTE AU LECTEUR :

Les commentaires et opinions et tout point de vue consensuel exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur capacité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le Conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

Administration	Sean Michael Deegan, directeur général Nicole Dobbie, directrice adjointe des services juridiques et greffière adjointe
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER

Adoption de l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du 7 novembre 2016

Il a été convenu que l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 7 novembre 2016 soit adopté, avec l'ajout des éléments suivants à la rubrique Affaires nouvelles :

- Accident de vélo (maire Trent);
- Vente aux enchères du tournoi de hockey SWAT (conseiller Cutler);
- Les canons (conseiller Martin);
- Scène sociale (conseillère Davis).

Confirmation du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 17 octobre 2016

Le procès-verbal de la réunion du Comité plénierl du Conseil tenue le 17 octobre 2016 a été adopté en y apportant des corrections.

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 17 octobre 2016

Des points confidentiels ont fait l'objet de discussions.

Pour faire suite à la décision du Conseil prise à la réunion du Comité plénier tenue le 17 octobre voulant que l'administration élabore une politique pour la création d'aires de débarquement dans le stationnement situé devant les garderies de la Ville, le conseiller Martin a recommandé que la question soit débattue en priorité pour que la politique entre en vigueur au plus tard au début de l'hiver. Le directeur général a confirmé que l'administration présentera un rapport sur la politique prospective à la réunion du Comité plénier qui se tiendra le 21 novembre.

Des points confidentiels ont fait l'objet de discussions.

En ce qui concerne la vente du manège militaire Hillside, le conseiller Martin s'est renseigné quant à savoir si la Ville a demandé un rapport exhaustif sur l'intégrité structurale de l'immeuble et sur le degré de contamination du sol. Le directeur général a confirmé que la Ville a bien demandé ce rapport.

Points à l'ordre du jour du Conseil à discuter à la réunion du Comité plénier

La conseillère Samiotis a présenté une image du bungalow de catégorie 3 situé au 32, av. Oakland, pour lequel un permis a été demandé en vue de la construction d'un étage additionnel. La conseillère Samiotis a expliqué que le propriétaire avait apporté plusieurs révisions à son plan initial et que le CCU était désormais satisfait du respect de la conception avec le programme *Rénover et construire à Westmount*. Elle a fait remarquer qu'il n'y a aucune maison de catégorie 1 à proximité immédiate. La conseillère Lulham a expliqué que le secteur n'a été développé que relativement tard dans le temps, étant donné qu'il est situé sur un ancien terrain de golf. Par conséquent, il est composé de façon prédominante de styles architecturaux modernes.

Le conseiller Martin s'est renseigné sur les travaux proposés à entreprendre à la propriété située au 4785, rue Sherbrooke. La conseillère Samiotis a expliqué que la façade devra être légèrement modifiée et que les portes devront être rénovées.

Au point 21, « Règlement visant à établir les tarifs pour l'exercice financier 2017 – Avis de motion », le conseiller Martin a recommandé que le Conseil communique sa décision sur la distinction à faire entre les tarifs des sports et loisirs exigés des jeunes et des aînés de ceux exigés des adultes, pour maintenir un taux réduit pour les programmes destinés aux jeunes et aux aînés. Le conseiller Drudy a confirmé qu'il transmettra ce message. M^{re} Dobbie a expliqué qu'un projet de règlement n'a pas à être rendu disponible pour consultation sur présentation d'un avis de motion.

En ce qui concerne le point 25, « Calendrier 2017 des séances régulières du Conseil », le conseiller Martin a recommandé que l'on confirme que les dates proposées n'entrent pas en conflit avec les fêtes juives.

Le maire a attiré l'attention du Conseil sur la gamme variée des montants soumis dans les contrats pour l'enlèvement des graffitis au point 15, « Appels d'offres – Sécurité publique : services d'enlèvement des graffitis », nommément, de 30 000 \$ à 168 000 \$. Il a recommandé que la Ville détermine si elle doit revoir ses devis pour de tels appels d'offres. Le directeur général a noté que la Ville est satisfaite de la qualité du travail effectué par le plus bas soumissionnaire.

En ce qui concerne le point 22, « Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de la Ville de Westmount – Avis de motion », le maire a proposé l'adoption d'une politique interne par laquelle le directeur général avisera le Conseil par courriel lorsqu'il agi dans le cadre de cette délégation élargie lui permettant d'autoriser des dépenses entre 25 000 \$ et 50 000 \$.

- **Il a été convenu** que le directeur général avisera le Conseil par courriel des dépenses qu'il autorise et qui sont de l'ordre de 25 000 \$ à 50 000 \$.

Par suite de la recommandation du conseiller Martin proposée antérieurement, le directeur général a confirmé que les dates proposées pour la tenue des séances régulières du Conseil en 2017 n'entraient pas en conflit avec les fêtes juives.

POINTS À DISCUTER / DÉCISION

FORÊT URBAINE – DEMANDE D'AUGMENTATION DE FONDS POUR L'ÉMONDAGE CYCLIQUE

M. Patrick Raggio, directeur des Travaux publics, et M. Nicolas Mory, surintendant, horticulture et arboriculture, se sont joints à la réunion à 17 h 53.

Le directeur Raggio a présenté une demande des Travaux publics visant à obtenir une augmentation à son budget pour financer un plan d'émondage cyclique. Il a présenté le plan comme un investissement dans l'infrastructure naturelle de la Ville. Plus précisément, un plan d'émondage cyclique, par lequel tous les arbres sont émondés selon un cycle quinquennal gère le risque d'accidents, réduit le coût global de l'émondage puisqu'il permet d'obtenir des prix de gros et démontre un style de gestion proactive étant donné qu'un tel entretien régulier entraînera beaucoup moins d'enlèvements de branches demandés de façon urgente par les résidents.

M. Mory a expliqué la manière dont le plan d'émondage proposé a été élaboré. Il a présenté une carte des secteurs de gestion de la forêt urbaine en expliquant que la Ville était divisée en 32 secteurs et en utilisant les rues comme délimitation. Comme le travail d'émondage est proportionnel au diamètre du tronc de l'arbre, calculé à 1,3 m au-dessus du sol (DHH [diamètre à hauteur d'homme]), les cibles d'émondage sont établies et les coûts sont estimés en fonction du DHH total des arbres du secteur. Les arbres d'un secteur sont émondés aux cinq ans, puisqu'il est très rare qu'un arbre présente des problèmes dans les cinq ans suivant son émondage. De plus, les arbres matures qui présentent un déclin physiologique beaucoup plus rapidement que les jeunes arbres font l'objet d'une surveillance périodique au cours de ce cycle quinquennal. M. Mory a avisé le Conseil qu'en 2016, la Ville avait procédé à l'émondage des secteurs 1-3.

Le conseiller Martin a demandé si un budget additionnel a été affecté aux travaux d'urgence qui continueront d'être nécessaires au cours de la première rotation de ce cycle quinquennal. Le directeur Raggo a répondu que le budget cible proposé pour la première rotation comprend un montant pour l'émondage d'urgence. De ce fait, le service est confiant que le budget cible puisse être réduit après la première rotation.

M. Mory a précisé que ce plan d'émondage porte sur l'ensemble des arbres urbains du domaine public le long des rues de la Ville et dans ses parcs et, par conséquent, ne porte pas sur les arbres du Bois Summit.

Par suite de la demande du maire, M. Mory a expliqué que le budget cible est distinct du budget d'Hydro Westmount pour l'émondage des arbres situés près des lignes électriques.

En ce qui concerne la réduction éventuelle de ce budget après l'achèvement de la première rotation quinquennale, le maire a fait remarquer que bien que les budgets cibles pour la première rotation variaient entre 325 277,94 \$ et 373 954,44 \$, le budget projeté une fois cette première rotation complétée est quand même de 327 000 \$. Le directeur Raggo a expliqué que le calendrier proposé d'émondage cyclique entraînera ultimement une réduction d'ensemble des dépenses de la Ville pour l'entretien des arbres, que la Ville tirera avantage des prix de gros et que, graduellement, au cours de la première rotation et pratiquement tout le temps par la suite, elle évitera de payer la prime liée aux travaux d'urgence.

Par suite de la demande du conseiller Cutler, M. Mory a avisé le Conseil que les branches émondées les plus grosses sont utilisées pour faire du paillis pour les plantations de l'année à venir et que les branches plus petites, qui conviennent moins à cet usage, sont envoyées au compostage.

La conseillère Samiotis s'est renseignée sur le budget de l'entretien des arbres avant la mise en place de ce mode cyclique en 2016. Le directeur Raggo a expliqué qu'en 2015, ce budget n'était pas fixé d'avance, mais découlait plutôt de plusieurs demandes administratives, dont la plupart portaient sur des travaux d'urgence. Il a poursuivi en donnant des détails sur la prime à payer pour ce type de travaux, en précisant qu'ils sont faits au cas par cas pour chaque arbre et doivent être réalisés immédiatement.

À la suite de la demande de la conseillère Samiotis, le directeur Raggo et M. Mory ont confirmé que le budget pour l'abattage des arbres est distinct du budget d'émondage dont il est question dans la discussion.

Le maire a recommandé d'établir le montant consacré à l'émondage au cours des années passées afin de mettre en lumière le coût associé au mode antérieur sans règle véritable par rapport aux budgets cibles proposés aux termes du plan cyclique d'émondage. Cette étape permettra d'orienter le Conseil pour établir si le budget annuel projeté d'environ 350 000 \$ est justifié.

- **Il a été convenu** que le directeur Raggo et M. Mory fourniront des données au Conseil sur le montant consacré à l'émondage au cours des années passées afin de mettre en lumière le coût associé au mode antérieur sans règle véritable

par rapport aux budgets cibles proposés aux termes du plan cyclique d'émondage.

La conseillère Lulham s'est renseignée sur le moment où les arbres du parc Westmount seront émondés. M. Mory a répondu que ce secteur est planifié pour 2017. La conseillère Lulham a expliqué que de nombreux arbres de ce parc sont matures. En conséquence, ils brisent souvent sous le stress des tempêtes et restreignent ce qui pourrait pousser à leurs pieds. Elle a recommandé de prioriser la zone près des toilettes publiques. M. Mory a confirmé que par suite d'une analyse attentive de la santé de chaque arbre mature, la Ville entreprendra des abattages ciblés.

M. Mory a quitté la réunion à 18 h 22.

RAPPORT SUR L'ESSAI DE PISTE CYCLABLE – SUIVI DE L'ASSAMBLÉE PUBLIQUE TENUE LE 1^{ER} NOVEMBRE 2016

Le directeur Raggio a précisé que de nombreuses personnes ont assisté à l'assemblée publique du 1^{er} novembre à la fois par des membres du public et par les membres du Conseil et que tout s'est relativement bien déroulé. Il a expliqué que les avis étaient partagés de manière relativement égale entre les résidents en faveur de la piste cyclable et ceux qui s'y opposent. À l'assemblée, l'administration a communiqué sa recommandation selon laquelle la Ville devrait prolonger la période d'essai pendant une autre année. Une période de questions et réponses a ensuite suivi. La plupart des préoccupations et recommandations étaient raisonnables; un résident nous a mis en garde sur le fait que des cyclistes empruntent la nouvelle piste cyclable en sens inverse de la circulation sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine et un autre résident a demandé l'installation d'une piste cyclable orientée nord-sud. Toutefois, certains résidents ont accusé la Ville de vouloir faire de cet essai un agenda pour que la piste devienne permanente peu importe les résultats de l'essai. Le directeur Raggio a affirmé qu'en se fondant sur les données et les observations empiriques des brigadiers, des policiers et des parents, l'administration croit sincèrement que la piste cyclable améliore la sécurité routière.

Le conseiller Martin a félicité le directeur Raggio et M. Jonathan Auger, technicien de la circulation, pour le déroulement de l'assemblée. Il a relevé les préoccupations d'une résidente concernant la difficulté qu'elle éprouve à reculer de son entrée de garage à l'heure de pointe en expliquant que cela est causé par le goulot d'étranglement à l'avenue Roslyn.

En réponse aux opinions exprimées par les résidents selon lesquels la piste cyclable cause une congestion sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine, le directeur Raggio a expliqué que bien que la piste cyclable puisse être un facteur contributif, les chantiers à proximité qui font dévier la circulation sur le chemin constituent la cause principale de cette congestion. Le conseiller Martin a précisé qu'il était d'accord. Le directeur Raggio a précisé qu'il n'y a eu aucun cas d'emportierage au cours de l'essai.

Le maire a (« transmis ou « fait part ») (d_les préoccupations d'un résident concernant l'angle mort créé lorsqu'un véhicule est stationné à l'angle du chemin de la Côte-Saint-Antoine et de l'avenue Forden, ce qui ne lui permet pas de quitter l'avenue Forden en toute sécurité pour emprunter le chemin de la Côte-Saint-Antoine. Le maire a recommandé de se

pencher sur la possibilité d'interdire certains espaces de stationnement afin de corriger cette situation. Le directeur Raggo a avisé le Conseil que cela était déjà à l'étude. Comme mesure additionnelle, il a suggéré que la Ville avise les résidents d'adopter la pratique de faire marche arrière dans leur entrée de garage afin d'en sortir de façon plus sécuritaire. Le maire a précisé qu'il était d'accord.

Par suite d'une demande de la conseillère Lulham, le conseiller Cutler a expliqué que l'administration avait recommandé de maintenir la période d'essai pour une autre année afin que la décision sur l'installation permanente de la piste soit prise une fois la construction terminée.

Pour la prochaine saison, la conseillère Davis a recommandé qu'un recensement de la circulation soit effectué en y incluant les navetteurs actifs et que les données soient compilées pour les mois de mai et juin comparativement aux mois d'avril et octobre, comme c'est le cas cette année. Le directeur Raggo a confirmé qu'un tel recensement aura lieu.

Le conseiller Cutler a félicité le directeur Raggo et M. Auger relativement aux réponses qu'ils ont données aux questions posées par les résidents lors de l'assemblée. Il a expliqué que les personnes qui s'opposaient toujours à la piste cyclable, malgré les arguments fondés sur des statistiques que le directeur Raggo et M. Auger ont présentés en sa faveur, présentaient des arguments d'ordre émotif. Plus précisément, certains ont allégué que la Ville avait truqué les données, citant l'emplacement où la surveillance de la vitesse avait été menée, à une intersection sans arrêt obligatoire, comme étant une preuve de l'intention de la Ville de mener une étude démontrant que la piste devrait être rendue permanente. Le conseiller Martin a fait remarquer que la surveillance de la vitesse devait se faire à un endroit où la vitesse est possible. Il a précisé que même si la piste cyclable aide à réduire la vitesse, d'autres mesures doivent être mises en place. Le directeur Raggo a expliqué que le risque d'accidents mortels augmente de manière exponentielle avec la vitesse. En réduisant la vitesse des véhicules circulant le plus rapidement, la sécurité s'en trouve grandement améliorée. Le conseiller Cutler a précisé que, dans l'ensemble, l'assemblée s'était bien déroulée; après avoir pris connaissance des résultats de l'essai, certains résidents qui s'opposaient à la piste ont quitté en étant en faveur de celle-ci, alors que d'autres s'y opposaient toujours, mais en se sentant tout de même plus à l'aise à l'idée après avoir entendu les explications à ce sujet.

Comme mesure additionnelle de réduction de la vitesse sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine, le conseiller Drury a recommandé d'évaluer la possibilité d'installer des appareils de photo-radar. Le maire a expliqué que malgré ses supplications passées, la Ville n'a pas été en mesure d'obtenir l'autorisation pour installer de tels appareils. Il a recommandé de se pencher officiellement sur leur installation potentielle. La conseillère Lulham a avisé le Conseil que le MTQ a récemment acquis 16 appareils mobiles de photo-radar qui seront installés près d'écoles pour l'heure et seront ensuite disponibles pour d'autres secteurs. Elle a recommandé de demander l'installation d'un de ces appareils sur la rue Sherbrooke.

- **Il a été convenu** que la période d'essai de la piste cyclable soit prolongée pendant une autre année, jusqu'à la fin d'octobre 2017. Au printemps, la Ville transmettra un communiqué aux résidents les informant de la prolongation de la

période d'essai, ainsi que de l'objectif de cette prolongation et de la piste cyclable elle-même.

- **Il a été convenu** que la Ville fera une demande officielle pour l'installation d'appareils photo-radar sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine et la rue Sherbrooke.

Le directeur Raggio a quitté la réunion à 18 h 47.

Des points confidentiels ont fait l'objet de discussions.

PROPOSITION DU CALENDRIER DU CONSEIL POUR 2017

La conseillère Smith a recommandé de remplacer la suppression de la deuxième réunion du Comité plénier de juillet par la suppression de la deuxième réunion du Comité plénier du mois d'août. Le maire en a convenu. Étant donné que seul le calendrier des séances régulières du Conseil doit être publié au moment de son adoption prospective à cette soirée de séance régulière, le maire a recommandé de ne confirmer les dates des réunions du Comité plénier qui se tiennent en milieu de mois qu'à une prochaine réunion.

- **Il a été convenu** qu'étant donné que le Conseil a convenu en principe des dates de tenue de ses séances régulières, lesquelles doivent être officiellement confirmées par un vote du Conseil exprimé à cette soirée de séance régulière, le conseil fixera les dates des réunions du Comité plénier qui se tiennent en milieu de mois et des séances spéciales à une prochaine réunion.

PROPOSITION POUR L'ÉCOLE SELWYN HOUSE - GAZON SYNTHÉTIQUE SUR LE TERRAIN D'ATHLÉTISME DE WESTMOUNT

Le directeur général a présenté la proposition de M. Hal Hannaford, directeur de l'école Selwyn House, concernant l'installation de gazon synthétique sur le terrain d'athlétisme de Westmount, pour lequel l'école apporterait une contribution prospective de 1 000 000 \$. Il a fait mention de l'hésitation qu'il a exprimée à M. Hannaford lors de cette présentation.

La conseillère Lulham a lancé une mise en garde contre l'installation de gazon synthétique mentionnant une expérience antérieure lorsque de nombreux résidents se sont vivement opposés à la possibilité pour la Ville d'installer du gazon synthétique sur un terrain de jeu. Elle a fait remarquer la bonne qualité de la pelouse du terrain d'athlétisme depuis l'installation d'un système d'irrigation. Elle a recommandé de répondre à l'offre de M. Hannaford par une proposition visant à affecter l'octroi suggéré de 1 000 000 \$ à l'entretien optimal du terrain herbeux. Exprimant des réserves quant au coût du gazon synthétique dont la vie utile n'est que de 10 ans, elle a précisé que le terrain herbeux peut être entièrement engazonné de nouveau pour environ 30 000 \$, ou engazonné à certains endroits pour environ 10 000 \$, sur une base annuelle.

Comme les terrains de jeu de la Ville sont tous grandement fréquentés, à l'exception du terrain d'athlétisme, qui est tout de même utilisé tous les soirs de l'été pour des matchs de baseball, la conseillère Davis a expliqué que les terrains sont souvent fermés et ne peuvent être fréquentés pendant le reste de la saison, particulièrement lorsque des joutes ont lieu après une averse. Le directeur général a convenu que les terrains de la Ville deviennent usés au cours de la saison, mais il a fait remarquer que ces fermetures ne durent que quelques jours pendant lesquels les parcelles de sol à découvert sont remblayées et que les terrains peuvent être fréquentés pendant toute la saison. Il a expliqué que depuis les huit dernières années, la Ville a engazonné ses terrains au cours de l'automne.

Le directeur général a expliqué que la plupart des résidents ne considèrent pas les terrains comme de simples terrains pour pratiquer des sports, mais plutôt comme des espaces verts à usages multiples. Il a exprimé son avis voulant que l'installation de gazon synthétique constituerait un enjeu qui diviserait la population. La conseillère Lulham a précisé qu'elle était d'accord.

Constatant que de nombreuses municipalités ont des terrains en gazon synthétique, le conseiller Cutler a recommandé d'étudier les avantages et les inconvénients. Il a expliqué que rendu en septembre, les terrains herbeux présentent souvent des surfaces irrégulières, ce qui peut augmenter les risques de blessures. Toutefois, le gazon synthétique absorbe moins les chocs, augmentant ainsi le risque de blessures aux genoux.

La conseillère Lulham a suggéré que bien que les terrains de gazon synthétique soient actuellement en vogue, il est probable qu'il ne s'agisse que d'une mode passagère.

La conseillère Smith a avisé le Conseil que les parents d'étudiants du LCC ont exprimé une vive opposition à l'installation de gazon synthétique sur le terrain en invoquant des préoccupations liées à la santé. L'école a ultimement adopté une politique par laquelle les étudiants de l'école primaire ne sont pas autorisés à se servir d'un terrain muni de gazon synthétique.

Le directeur général a convenu que les terrains de la Ville sont particulièrement fréquentés, autant par les écoles que par les adhérents aux programmes municipaux. De plus, les joutes interurbaines de soccer, de rugby et de crosse ont récemment grandi en popularité, ce qui impose un stress important aux terrains. La conseillère Lulham a recommandé un usage cyclique des terrains et un investissement accru dans l'engazonnement.

Les conseillers Drury et Davis ont exprimé leur ouverture quant à la possibilité d'installer du gazon synthétique sur le terrain proposé.

Le maire a fait remarquer que le gazon synthétique est essentiellement utilisé pour les terrains réservés exclusivement à la pratique de sports. De ce fait, on retrouve ces terrains davantage éloignés du centre-ville. À Westmount, où les terrains valent plus et sont assortis d'une prime, ils servent également d'espaces verts. Le maire a exprimé son opposition au terrain proposé en gazon synthétique, mais a formulé une recommandation selon laquelle le Conseil devrait tenir une discussion plus complète et éclairée sur le sujet à une prochaine réunion imminente du Comité plénier.

La réunion a été ajournée à 19 h 30, heure à laquelle le Conseil a tenu une séance spéciale, suivie d'une séance régulière à 20 h. La réunion a été convoquée de nouveau à 21 h 30.

- **Il a été convenu** que le Conseil tienne une discussion plus complète et éclairée à ce sujet à une prochaine réunion imminente du Comité plénier. Le directeur général fournira au Conseil des informations sur l'examen antérieur fait par la Ville d'installer du gazon synthétique sur un terrain, soit environ sept ans auparavant.

ZONE JEUNESSE – RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LE YMCA

La conseillère Davis a présenté une recommandation formulée par M. David Lapointe, directeur du Service des sports et loisirs, pour que la Ville renouvelle son contrat avec le YMCA afin de maintenir en vigueur le programme « Youth Zone Jeunesse » du CLW. Elle a expliqué qu'aux termes du contrat actuel et de son renouvellement anticipé, la Ville a convenu de travailler de concert avec le YMCA pour recueillir des fonds visant à compenser les coûts d'exploitation du programme dans la mesure où cela est nécessaire.

Par suite de la demande du maire, le directeur général a confirmé que le paiement de la Ville pour les services rendus aux termes du nouveau contrat correspond au montant stipulé dans le contrat actuel, indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation.

- **Il a été convenu** que la Ville renouvellera son contrat avec le YMCA pour maintenir en vigueur le programme « Youth Zone Jeunesse » du CLW.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL

CIRCULATION

La conseillère Smith s'est renseignée quant à savoir si le parcours pour camions sera prêt pour approbation en décembre. Le conseiller Martin a répondu qu'il ne le sera pas, tout en demandant si un tracé précis avait été convenu. Des membres du Conseil ont confirmé qu'un tracé précis avait été convenu lors d'une réunion du Comité plénier à laquelle le conseiller Martin était absent. La conseillère Smith a précisé au conseiller Martin que le tracé convenu allait comme suit : la circulation nord-sud devait se déplacer sur les avenues Claremont, Victoria et Clarke, et la circulation est-ouest devait se déplacer sur les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine et sur le boulevard Dorchester.

COMMUNICATIONS

La conseillère Lulham a signalé au Conseil que des ébauches de politiques lui seront présentées concernant l'utilisation des parcs, de la bibliothèque et du Victoria Hall à sa réunion du Comité plénier qui se tiendra le 21 novembre.

La conseillère Forbes a attiré l'attention du Conseil sur la demande formulée par M. Paul Marriott, coprésident de l'AMW auprès de M. Sebastian Samuel, chef de division – Communications, relativement à l'événement de l'AMW dont la promotion doit être faite sur le site Web de la Ville. Le maire a insisté sur la distinction à faire entre l'utilisation des installations de la Ville et l'aide apportée par la Ville à la promotion d'un événement d'un groupe communautaire. Il a expliqué que bien que le premier point ait fait l'objet de discussions, le second point n'a pas été discuté. La conseillère Lulham a recommandé d'élaborer une politique sur la promotion d'événements de groupes communautaires par la Ville.

- **Il a été convenu** que la Ville élaborera une politique sur sa promotion d'événements tenus par des groupes communautaires.

En ce qui concerne la demande courante de M. Marriott, le directeur général a recommandé d'afficher un lien sur le site Web de la Ville menant à la page Web de l'AMW relativement à son événement. Le conseiller Drury a convenu que cette initiative convenait mieux que de faire la promotion directe de l'événement dans le site Web de la Ville ou ailleurs. À la demande de la conseillère Forbes, le directeur général a confirmé que l'administration supprimerait le lien du site Web de la Ville après la tenue de l'événement.

- **Il a été convenu** que par suite de la demande de M. Marriott, la Ville affichera un lien sur son site Web menant à la page Web de l'AMW relativement à son événement.

Des points confidentiels ont fait l'objet de discussions.

POINT PERMANENT : MTQ/AMT

La conseillère Samiotis a avisé le Conseil que le consortium KPH-Turcot tiendra une assemblée publique en collaboration avec la Ville le 9 novembre relativement au démantèlement de l'autoroute. Toutefois, le MTQ n'offre pas sa coopération pour la tenue d'une assemblée publique portant sur la barrière de son.

La conseillère Samiotis a expliqué que les représentants du groupe lui avaient transmis des nouvelles décevantes, sans pour autant être surprenantes à cette étape-ci. Premièrement, l'on peut s'interroger sur la capacité de la section de l'autoroute à l'est de l'avenue Greene, section qui ne fait pas l'objet d'une nouvelle construction dans le cadre du projet Turcot, à supporter une barrière de son de 6 mètres de hauteur. Par conséquent, l'érection d'une barrière de son le long de la limite de propriété de la Ville et du CP, ou sur la limite de propriété de la Ville, entre les avenues Greene et Atwater, demeure la seule option pour cette portion de l'éventuelle barrière de son. Deuxièmement, une barrière de son intégrée à la nouvelle autoroute à l'ouest de l'avenue Greene ne peut voir le jour dans le cadre du contrat actuel conclu avec KPH, ni être érigée en même temps que l'exécution dudit contrat. Plus précisément, la valeur du contrat de KPH ne peut être majorée et aucun autre entrepreneur ne peut avoir accès au chantier en même temps que des travaux sont entrepris par KPH. De ce fait, une barrière de son ne pourrait être intégrée à la nouvelle autoroute qu'après l'achèvement du projet Turcot, ce qui entraînera d'importants coûts

supplémentaires et provoquera probablement les critiques du public en raison de la prolongation de la période de construction déjà longue.

Le directeur général a sondé l'avis du Conseil concernant la murale peinte sur la barrière de son temporaire érigée au nord du parc Selby. Pour faire suite à la demande de la conseillère Forbes, le directeur général a confirmé qu'aucun graffiti n'a été dessiné sur la barrière de son depuis que la murale a été peinte. Les membres du Conseil ont exprimé leur approbation de la murale d'un point de vue esthétique et pour le succès qu'elle représente à prévenir les graffitis.

Des points confidentiels ont fait l'objet de discussions.

AFFAIRES NOUVELLES : ACCIDENT DE VÉLO

Le conseiller Martin a fait mention de l'accident récent survenu sur la piste cyclable du boulevard De Maisonneuve; un cycliste roulant vers l'est a percuté un VUS tournant vers le sud depuis le boulevard De Maisonneuve. Le conseiller a expliqué que bien que ce soit le cycliste qui ait frappé le véhicule, le conducteur du véhicule aurait dû céder le passage au cycliste qui continuait son chemin en ligne droite.

Le conseiller Martin a fait part de la recommandation de M. Dan Lambert, président de l'Association de marche et de cyclisme de Westmount, d'intégrer un feu de circulation prenant la forme d'une flèche droite verte d'une durée de dix secondes au cycle de feux de circulation le long du boulevard De Maisonneuve pour que les cyclistes puissent traverser l'intersection avant que les véhicules ne soient autorisés à tourner à gauche. Il a expliqué que bien que les cyclistes continueront de traverser l'intersection lorsque le feu sera au vert régulier et que les voitures pourront tourner à gauche, et que cette initiative n'aurait pas pu empêcher l'accident en question, une telle modification serait sûrement une bonne mesure de sécurité. Il a avisé le Conseil que le TAC discutera de la recommandation de M. Lambert à sa réunion qui aura lieu le jour suivant. Le conseiller Martin a fait remarquer qu'étant donné qu'une flèche droite verte est intégrée au cycle le long du boulevard De Maisonneuve de la ville de Montréal, le même cycle devrait être suivi tout le long de la piste. Le conseiller Cutler a précisé qu'il avait avisé M. Lambert que la Ville étudie sa recommandation.

La conseillère Lulham a avisé le Conseil que la Ville avait tenu une assemblée publique pour présenter les changements proposés à l'orientation de la circulation de l'avenue Abbott, de l'avenue Hillside entre l'avenue Abbott et l'avenue Metcalfe, ainsi que de l'avenue Metcalfe entre la rue Sainte-Catherine et l'avenue Hillside. Plus précisément, à l'heure actuelle, les véhicules circulent dans les deux sens sur l'avenue Abbott, tout comme c'est le cas pour l'avenue Metcalfe, et l'avenue Hillside est à sens unique vers l'ouest. La Ville a l'intention de faire de l'avenue Abbott un sens unique vers le sud, de conserver la direction vers l'est de l'avenue Hillside jusqu'à l'avenue Metcalfe et de changer la section de la rue entre l'avenue Abbott et l'avenue Metcalfe pour en faire un sens unique vers l'ouest. Ces changements permettront à l'ensemble de la circulation de sortir par l'avenue Metcalfe et devraient réduire de moitié la circulation sur l'avenue Abbott.

AFFAIRES NOUVELLES : VENTE AUX ENCHÈRES DU TOURNOI DE HOCKEY SWAT

Le conseiller Cutler a donné des détails sur la collecte de fonds annuelle de la Senior Westmount All Star Team (SWAT) au profit de l'Hôpital pour enfants qu'elle tient chaque année au CLW. L'événement aura lieu la première fin de semaine de décembre. Il a avisé le Conseil que le Service des sports et loisirs fait essentiellement un don d'un certificat-cadeau de 200 \$ au moment de l'inscription à ses programmes. Il a suggéré que la Ville pourrait également (ou sinon) donner une heure d'accès à la patinoire/à une salle de réception. La conseillère Lulham a recommandé que le directeur général prenne la décision à cet égard. Le maire a précisé que le directeur général devrait faire preuve de prudence puisque la Ville ne peut pas faire de dons à même l'argent des contribuables. En conséquence, le directeur général a recommandé que la contribution de la Ville prenne la forme d'une publicité dans sa brochure informant les gens de la tenue de l'événement et les incitant à faire un don pour remercier le SWAT pour son action charitable qui a lieu depuis les 28 dernières années.

AFFAIRES NOUVELLES : LES CANONS

Le conseiller Martin a demandé l'avis du Conseil sur la possibilité de restaurer les deux canons de la Ville qui sont stockés depuis des années. Il a fait valoir l'importance historique des canons, précisant au Conseil que les barils des canons ont plus de 200 ans et qu'ils ont servi pour la dernière fois en 1890, lors du jubilé de la reine Victoria. Il a expliqué que la Ville devrait tenter d'aller de l'avant avec la restauration des canons et leur exposition. La Ville pourrait tenter d'obtenir des subventions liées au 150^e anniversaire du Canada, au 375^e anniversaire de Montréal et au 100^e anniversaire de la bataille de Vimy. S'il est établi qu'une telle restauration ne peut avoir lieu, la Ville pourrait faire don des canons à une organisation qui pourrait les restaurer et les exposer.

Le maire a convenu que les canons devraient être retirés de leur emplacement de stockage. Cependant, il a expliqué qu'étant donné la valeur actuelle du bronze et la valeur de ces artefacts, les canons seraient volés si la Ville les exposait dans un espace public, surtout à l'extérieur. De ce fait, sauf si la Ville est en mesure de trouver un emplacement sécuritaire, il suggère d'en faire don au 2^e Régiment d'artillerie de campagne. Il a recommandé que le conseiller Martin prépare une proposition officielle à des fins de discussion pour la réunion du Comité plénier qui se tiendra le 21 novembre. Le conseiller Martin a confirmé qu'il le ferait.

AFFAIRES NOUVELLES : SCÈNE SOCIALE

La conseillère Davis a avisé le Conseil que le Salon des métiers d'art se tiendra au Victoria Hall les 12 et 13 novembre. Elle a précisé que l'illumination de l'arbre de Noël se fera à l'avant de l'hôtel de ville le 1^{er} décembre pour que cet événement n'ait pas lieu le même soir qu'une réunion du Conseil, et l'illumination de l'arbre de Noël au square Prince Albert aura lieu le 24 novembre.

La conseillère Davis a précisé que par suite de la décision du Conseil d'honorer M. Graham Fletcher pour sa prise de retraite au moment de la tenue de l'exposition florale afin de souligner son apport à la vie de la communauté tout au long de sa carrière à titre de propriétaire d'une entreprise locale, M. Fletcher n'a pas été en mesure d'assister à l'événement. Elle a donné les explications de M. Fletcher. Il vit actuellement à Cornwall et ne veut pas conduire la nuit. Elle a indiqué qu'il n'était pas non plus intéressé à une grande cérémonie en son honneur, mais qu'il exprime sa gratitude et qu'il serait heureux de recevoir la plaque en personne. La conseillère Smith a avisé le Conseil qu'au moment de la présentation de la plaque à M. Fletcher en compagnie des conseillères Forbes et Samiotis, il était évident que ce dernier était honoré et touché par ce geste, mais peu à l'aise de se voir décerner la plaque lors de l'exposition florale. En conséquence, elle a recommandé que la plaque lui soit envoyée ainsi qu'une lettre chaleureuse exprimant l'appréciation de la Ville pour sa contribution.

- **Il a été convenu** que pour honorer M. Fletcher pour sa contribution à la communauté, la Ville lui enverra la plaque qui a été préparée en son honneur, accompagnée d'une lettre chaleureuse exprimant l'appréciation de la Ville pour sa contribution.

ABSENCES

Il a été demandé aux membres du Conseil de remettre leurs fiches d'absence à la greffière adjointe.

La réunion a été ajournée à 10 h 22.

Christina Smith
Adjointe au maire

M^{tr}^e Nicole Dobbie
Greffière adjointe